



Après Samuel Paty, l'école toujours en danger

Menaces, contestations, hausse du port de tenues islamiques... Les enseignants sont en première ligne.

AUDE BARIÉTY
ET CAROLINE BEYER

LAÏCITÉ « Votre prof (...) le sale juif doit arrêter de faire le malin. On va lui faire une Samuel Paty à lui et son père le vieux rabbin sioniste. (...) On va s'occuper de (lui) à la sortie du lycée. » Cette lettre anonyme glaçante, visant un enseignant d'histoire-géographie, est arrivée il y a quelques jours dans un lycée d'Évry-Courcouronnes (Essonne). Ce qui a déclenché, ce jeudi, l'ouverture par le parquet d'Évry d'une enquête pour « menaces de mort sur personne chargée d'une mission de service public », avec pour circonstance aggravante « l'appartenance vraie ou supposée de la victime à une religion ».

Cette histoire, qui survient à quelques jours seulement de la commémoration du deuxième anniversaire de l'assassinat de Samuel Paty, n'est pas un incident isolé. En témoigne la mise en examen récente, en Alsace, de l'oncle d'une lycéenne pour « menaces de mort sur personne chargée d'une mission de service public ». Le 4 octobre, un enseignant d'économie du lycée Scheurer-Kestner de Thann (Haut-Rhin) aborde le sujet de la laïcité avec une classe de seconde. Une élève de 15 ans indique ne pas comprendre le fait de ne pas pouvoir porter le voile. La discussion se poursuit à l'issue du cours. Selon le professeur, la jeune fille aurait alors évoqué les attentats de Charlie Hebdo. Ce qu'elle conteste. Mais les choses ne s'arrêtent pas là. À la fin de la journée, la mère et l'oncle de l'adolescente, dont la famille est « connue pour son intégrisme religieux », selon une sour-

ce judiciaire, sont présents à la sortie du lycée. L'oncle, « véhément selon les témoins », précise cette même source, évoque la mort de Samuel Paty en s'adressant au professeur. S'ensuivent une plainte, la garde à vue de l'élève et de son oncle, la mise en examen de ce dernier et son placement sous contrôle judiciaire, avec interdiction de se rendre au lycée et de contacter le professeur concerné.

« Un fossé se creuse »

« Heureusement, ces affaires ne sont pas finies comme à Conflans-Sainte-Honorine (collège de Samuel Paty, NDLR) », glisse Jean-Rémi Girard, président du Syndicat national des lycées et des collèges (Snalc). En Alsace comme dans l'Essonne, les institutions, tant côté justice que côté Éducation nationale, ont immédiatement réagi. Du drame d'octobre 2020 est ressortie au moins cette évolution positive : « Si le "pas de vagues" subsiste parfois, on assiste à un véritable changement dans les mentalités, y compris au niveau de l'administration. Les collègues ont plus le réflexe de demander la protection fonctionnelle et ont moins de mal à l'obtenir. Les plaintes sont davantage accompagnées », poursuit le Snalc.

« Mais on sent bien qu'un fossé se creuse entre certains élèves ou certaines familles et l'école », déplore Déborah Caquet, enseignante agrégée d'histoire-géographie dans l'Essonne et présidente de l'association Les Clionautes. Parmi les professeurs, personne n'a oublié Samuel Paty. La vie a repris ses droits, mais la liberté d'expression, l'art de la caricature et la laïcité ne sont plus des sujets que l'on aborde aussi facilement. Auparavant, j'évoquais ces

thèmes de façon impromptue. Désormais, je me dis qu'il faut que je sois préparée pour ne pas être prise par surprise. »

« Samuel Paty, tous les enseignants l'ont dans un coin de leur cerveau », résume Didier Georges, du syndicat des personnels de direction SNPDEN-Unsa. Et de citer ce témoignage d'un proviseur expliquant récemment que s'il décréait officiellement interdits les abayas et qamis dans son établissement, il ne pourrait « s'empêcher de penser à Samuel Paty, qui a été décapité pour moins que cela ». « Sans consignes claires du ministère, on laissera rentrer les élèves en abayas ou qamis », assène en tout cas Didier Georges. « Décortiquer les signaux d'atteinte à la laïcité nous prendrait toute la journée, d'autant plus que l'imagination n'a pas de limite », résume de son côté Indépendance et ID-FO, premier syndicat des personnels de direction à avoir dénoncé, en cette rentrée, l'inertie de l'institution et à réclamer des consignes claires. La réalité du terrain nous oblige à fonctionner en mode binaire. C'est oui ou non. »

Mais le ministère n'ira pas plus loin. La loi de 2004 sur l'interdiction des signes religieux à l'école est « parfaitement claire », assure le ministre de l'Éducation, Pap Ndiaye, dans une interview au Monde parue ce jeudi. Dans cet entretien, le ministre reconnaît « une vague de port de tenues pouvant être considérées comme religieuses », comme « les abayas, les qamis et les bandanas ». Les chiffres des atteintes à la laïcité, dévoilés ce même jour, en attestent : 313 signalements en septembre, dont 54 % relatifs aux « ports de signes et tenues », un item en forte pro





gression. Pap Ndiaye met surtout en avant le rôle des réseaux sociaux et « *les conseils que certains influenceurs mal intentionnés peuvent donner aux adolescents pour déjouer la loi* ». Que l'on se rassure, « *la République est plus forte que TikTok* », déclare-t-il. Le ministre, historien des minorités, estime que les phénomènes communautaristes « *limités à des petits groupes* » ne doivent être ni « *négligés* » ni « *surestimés* ». Pour lui, il faut « *défendre une laïcité positive* ». Ces

propos sont-ils de nature à ancrer, au sein de l'école, les valeurs laïques et à rasséréner les enseignants, qui éprouvent pour certains « *une vraie inquiétude* », « *une peur sourde et enfouie* » ?

« *Le ministre ne parle jamais du sujet spontanément. Il se contente de répondre aux questions des médias ou des parlementaires, estime un connaisseur du dossier. Depuis son arrivée, il n'y a pas d'impulsion. Il est pourtant fondamental que le discours vienne d'en haut.* » En son absence, « *certain recteurs et cadres de terrain estiment que la question est accessoire. Certains pensent même que les formations*

des professeurs à la laïcité sont suspendues... ». Décidées sous le précédent quinquennat, après l'assassinat de Samuel Paty, ces formations ont vu passer jusque-là 130 000 personnels sur 800 000. « *Il reste des efforts énormes à faire* », note Stéphane Crochet, secrétaire général du Syndicat des enseignants (SE-Unsa).

Après la médiatisation, au printemps, d'incidents liés à des abayas et qamis pendant la période du ramadan, le ministre tout juste arrivé en poste avait pris des pincettes, affirmant, en tant qu' « *universitaire et scientifique* », vouloir « *caractériser calmement* » le phénomène. En août, une note du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) pointait l'existence, sur les réseaux sociaux, d'une « *stratégie d'entrisme salafo-frériste visant à favoriser les pratiques et rites religieux au sein de l'école républicaine* ». En septembre, les services de l'Éducation nationale alertaient les recteurs et rappelaient le cadre légal. Une alerte peu relayée et peu suivie d'effet. « *On ne peut se déconnecter de la réalité de cette poussée*, estime le SNPDEN-Unsa. À Paris, le recteur a eu une position

limpide, en affirmant que ces tenues manifestaient une appartenance religieuse et que c'était non ! »

Consignes « tardives »

À la veille du deuxième anniversaire de l'assassinat de Samuel Paty, les personnels s'étonnent par ailleurs des consignes « *tardives* » données par l'institution concernant les hommages. « *Elles sont arrivées mardi dans certaines académies. Ce n'est pas comme si cette date n'était pas connue. Il ne s'agit pas que, avec le temps, la mémoire s'efface* », insistent-ils. Ces hommages sont prévus vendredi ou lundi, sous des formats laissés à la libre appréciation des établissements. À Marseille, une directrice d'école a appris mercredi que « *les maternelles ne seront pas concernées* ». Ce qui ne l'empêchera pas, comme l'an dernier, de faire résonner dans sa cour de récréation la chanson *One* de U2, rappelant l'hommage de 2020, à la Sorbonne, en présence du président Macron. « *On ne dira rien aux enfants, mais les adultes savent ce que cela signifie* »,

souligne-t-elle.

